



## **La Région des Pays de la Loire installe 8 ruches sur les toits de l'Hôtel de Région au cœur de Nantes**

# **INTERVIEW**

---

**Jacques AUXIETTE**, Président du Conseil Régional des Pays de la Loire

**Le 30 juin 2008, la Région des Pays de la Loire est devenue partenaire du programme national « Abeille, sentinelle de l'environnement ». Huit ruches ont été installées sur les toits de l'Hôtel de Région en présence des élus, du public nantais et de très nombreux apiculteurs des Régions Pays de Loire et Bretagne.**

**Loïc LERAY, Président de la Fédération des Apiculteurs de Bretagne et Pays de la Loire prendra soin tout au long de l'année de ce nouveau rucher « sentinelle de l'environnement ». C'est également pour l'UNAF l'occasion de remercier chaleureusement tous les apiculteurs qui ont porté ce projet sur la région nantaise et au-delà de relayer le combat des apiculteurs du grand Ouest qui ont subis de graves dommages lors des intoxications probablement générées par le Gaucho et le Régent .**

**Votre engagement pour la filière apicole régionale est fort. Pouvez-vous nous en indiquer les grands axes et les moyens dont dispose l'apiculture pour faire face à la grave crise qu'elle subit ?**

Cette question du maintien et du développement de la filière apicole m'apparaît effectivement très importante, puisque, outre les apiculteurs, elle concerne la pollinisation des cultures, la durabilité des systèmes de production, la préservation de l'environnement, l'image des métiers de l'agriculture et de l'apiculture.

L'action de la Région s'articule autour des thèmes suivants :

- **Surmortalité** : contribuer à la connaissance du phénomène par des études scientifiques et remédier par la reconstitution des cheptels apicoles,
- **Développement économique** : organisation de la filière, communication,
- **Contribution à la biodiversité** : mise en œuvre de la mesure agro-environnementale "amélioration du potentiel pollinisateur des abeilles".

Ces actions ont représenté un volume d'aides de la Région de 718 527 € sur la période 2004-2008.

**Après le Languedoc Roussillon, Rhône Alpes, et Ile de France, la région des Pays de la Loire devient à son tour partenaire du programme « Abeille, sentinelle de l'environnement ». Quelles sont les raisons qui ont motivé votre décision ?**

Ce projet concourt au volet promotion et communication de l'action de la Région en faveur du développement de la filière. Il donne l'occasion à l'UNAF et à la Région de communiquer conjointement sur le thème de la biodiversité, et ceci de manière très concrète. Il permet aussi à la Région de développer une pédagogie autour de l'abeille intéressante d'un point de vue social, alimentaire et environnemental. Elle rend ainsi plus accessible aux individus qui s'y intéressent et aux jeunes en particulier, la notion de développement durable. La production de miel de l'hôtel de la Région est ainsi une illustration de l'engagement de la Région sur ce thème.

De plus, ce site de production est intégré dans une étude de l'Ecole Nationale Vétérinaire de Nantes que nous finançons, et qui vise à analyser les produits apicoles issus de différents sites de la Région ; l'abeille sera ainsi utilisée comme bio-indicateur de la qualité de l'environnement.

**L'UNAF lutte depuis plus de 10 ans contre les pesticides neurotoxiques systémiques dont les homologations sont insuffisamment rigoureuses et dont l'usage détruit la faune pollinisatrice. Que pensez-vous de cet engagement ?**

Il est vrai que les méthodes utilisées par l'Etat pour homologuer ces produits semblent poser problème. Tout se passe comme si les moyens d'investigation de l'Etat étaient insuffisants en comparaison de la puissance de recherche des firmes phytosanitaires.

Ainsi l'homologation du Cruiser est-elle contestée sur le plan technique et scientifique. C'est pourquoi en juin dernier, j'ai saisi le Ministre de l'Agriculture afin qu'il suspende l'autorisation de mise sur le marché du Cruiser, tant que n'auront pas été levés tous les doutes sur son innocuité.

**Quelles sont les prochaines actions en faveur de la préservation de la biodiversité que cet évènement va vous permettre d'aborder dans l'avenir ?**

De nombreuses actions régionales concourent à la préservation de la biodiversité, en particulier nos partenariats avec les Associations gestionnaires de milieux naturels ou fragiles, ainsi que notre action en faveur de la conservation et de la valorisation des races animales à faibles effectifs.

L'apiculture constitue un volet important de cette action en faveur de la biodiversité. Concrètement d'ici la fin 2008, je proposerai à la Commission permanente du Conseil régional au moins deux décisions : une subvention en faveur de son programme d'action annuel de la filière apicole et une nouvelle enveloppe pour la mesure agro-environnementale « amélioration du potentiel pollinisateur des abeilles ».